

Justice divine : Ménard vengé à Bordeaux par la défaite cuisante de Fabien Robert et Azzi Skali

écrit par François Jay | 10 juillet 2020



Illustration : arrivée de Robert Ménard à Bordeaux en mai 2018

L'existence de Dieu est un sujet de débat, faute de preuves. Pour ce qui est de la justice divine, nous avons un exemple à Bordeaux. Le 28 juin, au soir des résultats électoraux, Fabien Robert, ex-premier adjoint du maire de Bordeaux, et Azzi Skali, référent départemental LREM sont battus. Ils siégeront dans l'opposition. De son côté, Robert Ménard a été réélu triomphalement à Béziers.



On se souvient qu'en mai 2018, Fabien Robert et Aziz Skali avait publié un communiqué appelant à manifester contre la venue de Robert Ménard en Gironde. L'élu biterois devait intervenir dans le cadre d'une réunion privée sur « l'union des droites » à Saint André de Cubzac, près de Bordeaux. Il s'en était suivi une manifestation haineuse et violente au cours de laquelle, l'ancien journaliste avait été jeté à terre et frappé. Les médias officiels ont parlé d'une arrivée « chahutée », en vérité elle a occasionné au maire de Béziers une ITT de 4 jours. A la suite de cette agression, un homme, peu politisé, a été condamné à 4 mois de prison avec sursis, 4500€ de dommage et intérêts et 1500€ pour les frais de justice. Quant aux organisateurs et instigateurs, les leaders politiques locaux, poursuivis par Robert Ménard, ils ont été relaxés. Ainsi va la justice des hommes. C'est là que la justice divine intervient. Ces deux politiques étaient candidats à Bordeaux, sur la liste du maire sortant qui vient de se faire battre. Les voilà condamnés à siéger 6 ans dans l'opposition à 300€ par mois... dommage pour des professionnels qui vivent de leurs mandats.

Fabien Robert ne comprend pas.

L'ex-premier adjoint, chargé de la culture ne comprend pas. Il a déclaré aux juges: « *C'est inquiétant si à la moindre prise de parole on se retrouve devant vous* ». Il manque, semble-t-il, à ce jeune diplômé de la faculté de Bordeaux, quelques éléments de logique de base. Si la prise de parole consiste à organiser une manifestation pour empêcher des opposants politiques de prendre la parole, il paraît justifié que la justice intervienne. Ce responsable départemental du MODEM fait semblant de ne pas comprendre que ses méthodes violentes pour faire taire ses adversaires sont directement inspirées de celles de Mussolini ou d'Adolf Hitler. Pas vraiment démocratiques. Quant à ses regrets de voir son communiqué lui donner l'occasion de « comparaître », faut-il lui signaler que de nombreux

Français sont en permanence convoqués devant la justice pour leurs opinions, comme Renaud Camus, Christine Tasin, Pierre Cassen, ou Robert Ménard lui-même ? Ils ne provoquent pourtant pas de violence contre des élus.

Celui que son avocat à eu le culot de présenter comme « *ce qui se fait de mieux en politique dans le département* », pourra au cours des 6 prochaines années réfléchir à la morale de ces évènements. Si les juges peuvent relaxer des politiques qui appartiennent à « la famille du politiquement correct », il arrive que les électeurs sifflent la fin de la partie pour ceux qui abusent. Serait-ce la main de Dieu ?

—